

Procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2025

La séance débute à 14h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2025

M le Maire apporte des précisions au sujet du poste de secrétaire de mairie :

Il faut faire un appel à candidature afin d'auditionner plusieurs candidats au poste.

Le Conseil délègue à M le Maire le soin de trier les candidats et de procéder aux auditions.

Le procès-verbal du 29-04-2025 est adopté à l'unanimité des présents.

- Prise de délibération pour le C.L.E.C.T Agglo.

Pour faciliter sa trésorerie, l'Agglo Carcassonnaise, au travers de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées préleve aux communes en début d'année fiscale une certaine somme et la leur restitue – amputée des frais de gestion – à la fin de l'année.

Pour 2025 la somme restituée se monte à 14.032 €.

Une délibération est nécessaire afin de pouvoir récupérer cette somme.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Proposition d'un nouveau suivi R.G.P.D et nomination du D.P.O

Le Règlement Général des Protection des Données était jusqu'à présent assuré par la société AGEDI qui assurait également le rôle de Délégué de Protection des Données.

Le contrat arrive à renouvellement et le Centre de Gestion du personnel administratif nous a communiqué une proposition concurrente.

Après examen des deux propositions et débat, le Conseil décide de résilier le contrat d'AGEDI et d'adhérer au CDG pour la protection des données et de faire de cet organisme le nouveau D.P.O.

- CDG renouvellement adhésion médecine

Il nous faut renouveler l'adhésion à la médecine du travail pour les personnels municipaux auprès du Centre Départemental de Gestion des personnels communaux.

La durée de cette adhésion est de trois ans.

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement de cette adhésion.

- Prise de décision Prévoyance santé

Lors du C.M du 18-11-2024 le conseil avait acté la participation pour moitié de la complémentaire santé des personnels communaux (participation obligatoire).

Ceux-ci n'avaient pas souhaité adhérer à la Prévoyance Santé.

Cette adhésion devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

La participation de la commune est là aussi de la moitié du coût.

Le Conseil prend acte et approuve la participation de moitié à la Prévoyance Santé.

- Questions diverses

Le problème du stationnement dans les rues d'Arquettes est un mal récurrent.

Le sujet a tout juste été effleuré lors du conseil municipal du 17 juin.

Le problème s'est amplifié rue des épiciers. Le stationnement au début de la rue bloque le passage des riverains du fond du passage. Un arrêté municipal interdisant le stationnement dans cette rue a fait l'objet d'un recours par une résidente auprès de la Préfecture. Celle-ci a retoqué l'arrêté, demandant que le stationnement soit matérialisé dans tout le village avant de reprendre un nouvel arrêté d'interdiction.

La séance se termine à 19h45.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire André PECH

